

EDITORIAL



Editorial de février 2017 : La banque de demain ?



Un nouveau dispositif bancaire vient de voir le jour, ce qui décidera les clients à changer de banque aussi facilement que de passer chez un autre opérateur téléphonique. Le «mandat de mobilité», mis en place par la loi Macron de 2015, est entré en vigueur depuis le 6 février.

Jusqu'à présent, changer de banque était un parcours du combattant. Virement, prélèvement, vous deviez vous occuper de tous ces changements. En plus votre établissement ne vous aidait pas plus que ça, vu que vous étiez le méchant client qui quittait la gentille banque. Conclusion, personne ne le faisait ou peu franchissait le pas. Désormais, vous êtes considéré comme le client, c'est agréable et vous n'avez plus rien à faire, la nouvelle banque s'occupe de tout.

Avec l'augmentation des frais bancaires survenue en début d'année, chaque client va ainsi comparer les prix avec un esprit bien plus libre qu'auparavant. La banque en ligne, a bien compris son intérêt. Beaucoup moins chère que les réseaux bancaires traditionnels, le nouveau contrat de mobilité va lui permettre d'accélérer le grignotage de part de marché avec des offres alléchantes. Les opérateurs téléphoniques s'engouffrent eux aussi dans la brèche béante, en créant leur propre banque mobile.

Il faut bien avouer, pour souligner le phénomène futur d'hémorragie des banques qui ont pignon sur rue, qu'elles font de moins en moins d'efforts pour fidéliser leur clientèle, avec d'une part des frais bien trop chers dus notamment au niveau très faible des taux d'intérêt et d'autre part des services

de moins en moins présents physiquement et de plus en plus... en ligne justement ! C'est un peu «le chat qui se mord la queue» comme nous pourrions le dire. Avec quasiment la disparition du chèque, pousser la porte de sa banque est de plus en plus rare. D'ailleurs il vaut mieux ne pas en avoir besoin du samedi midi au mardi matin, car la banque traditionnelle, au contraire des commerces classiques, n'hésite pas à s'octroyer de longues soirées et de longs week-ends.

Il faut toutefois modérer ses ardeurs. Si pour les comptes courants, il sera assez simple de basculer d'une banque à une autre, pour le plan d'épargne-logement ou le plan d'épargne en actions, les choses se compliquent. Le transfert est réalisable mais demandera plusieurs semaines et sera facturé sauf pour la banque en ligne qui souvent prendra en charge ces frais. Seul le contrat d'assurance vie ne pourra pas migrer d'un compte à l'autre, il faudra le conserver dans l'établissement bancaire où vous l'avez souscrit. Comme le disait l'illustrateur Roland Topor «les journaux regorgent d'histoire de braves gens pris en otage à la banque par des gangsters mais ils restent muets sur les cas, pourtant plus fréquents, de clients pris en otages par leur banquier». En 2017, ce n'est plus le cas, vous avez maintenant le choix de changer de banquier !